

REPORTING DE DURABILITÉ : la norme VSME, un levier stratégique pour les PME et un enjeu de confiance pour les commissaires aux comptes

Alors que le cadre européen du reporting de durabilité connaît des ajustements dans la mise en œuvre de la directive Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), les attentes des parties prenantes en matière de transparence environnementale, sociale et de gouvernance demeurent élevées et structurantes pour l'ensemble du tissu économique.

Dans ce contexte, la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre souhaite encourager les PME à s'emparer dès à présent de la norme VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for SMEs), développée par l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG). Pensée comme un cadre volontaire, accessible et proportionné, cette norme constitue une réponse concrète aux besoins des entreprises non cotées souhaitant structurer leur communication en matière de durabilité.

La CRCC de Versailles et du Centre, engagée de longue date sur ces enjeux, notamment à travers les travaux de sa commission Durabilité présidée par Jérôme Rebiscoul, entend accompagner ses membres dans cette évolution et promouvoir le rôle central des commissaires aux comptes dans la fiabilisation de l'information extra-financière.

UN ENGAGEMENT CONCRET POUR ACCOMPAGNER LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE

Au-delà des seules obligations réglementaires, la production d'un reporting de durabilité s'impose progressivement comme un facteur de compétitivité pour les PME. Banques, investisseurs, donneurs d'ordre et partenaires commerciaux attendent désormais des entreprises une plus grande transparence sur leurs pratiques ESG.

La norme VSME offre à cet égard un cadre structurant, permettant aux PME d'initier une démarche progressive, adaptée à leur taille et à leur niveau de maturité. Elle facilite la formalisation des engagements, l'identification d'indicateurs pertinents et la réponse aux sollicitations croissantes des parties prenantes.

"La question n'est plus de savoir si les PME doivent s'engager dans le reporting de durabilité, mais comment elles peuvent le faire de manière pertinente et proportionnée. La norme VSME leur offre une opportunité concrète de structurer leur démarche, de dialoguer avec leurs partenaires économiques et de valoriser leurs engagements. C'est un véritable levier de transformation et de compétitivité", souligne Emmanuel Cordier, Président de la CRCC de Versailles et du Centre.



FIABILISER L'INFORMATION : L'INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES COMME GAGE DE CONFIANCE

Si la démarche peut être volontaire, la crédibilité des informations publiées constitue un enjeu majeur. Dans un environnement où la donnée extra-financière prend une place croissante dans les décisions économiques, la fiabilité et la sincérité des informations deviennent essentielles.

Les commissaires aux comptes, historiquement garants de la qualité de l'information financière, sont aujourd'hui pleinement légitimes pour intervenir sur la vérification des données de durabilité. Leur expertise méthodologique et leur indépendance en font des tiers de confiance essentiels pour sécuriser ces nouvelles publications.

Emmanuel Cordier, Président de la CRCC de Versailles et du Centre, ajoute que, "produire un reporting de durabilité est une première étape, mais sa crédibilité repose sur la confiance qu'il inspire. L'intervention d'un commissaire aux comptes permet d'apporter cette garantie indispensable. Dans un contexte où les attentes en matière d'ESG s'intensifient, la fiabilisation de l'information devient un enjeu stratégique pour les entreprises".

UNE MOBILISATION DE LA PROFESSION AU SERVICE DES ENTREPRISES

À travers cette prise de parole, la CRCC de Versailles et du Centre réaffirme la mobilisation de la profession pour accompagner les entreprises dans l'appropriation des nouveaux référentiels de durabilité. Elle entend également sensibiliser les PME à l'intérêt d'anticiper les évolutions réglementaires, en s'appuyant sur des outils adaptés comme la norme VSME.

En combinant structuration des démarches et sécurisation des informations publiées, les commissaires aux comptes contribuent pleinement à renforcer la confiance dans l'économie et à accompagner la transition vers des modèles plus durables.



À propos de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes (CRCC) de Versailles et du Centre :

La Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre (CRCC) est l'instance représentative des Commissaires aux comptes au niveau local. Le périmètre de la CRCC de Versailles et du Centre couvre 3 Cours d'Appel (Versailles, Bourges et Orléans) et 10 départements. Ce vaste territoire de près de 50 000 km² occupe une position stratégique puisqu'il se déploie sur les bassins économiques de tout premier plan de l'ouest de la région Ile-de-France ainsi que la région Centre-Val de Loire. Cela représente un bassin de 7 millions d'habitants, 144 villes de plus de 10 000 habitants, 544 500 entreprises et 123 000 associations actives. Dotée de la personnalité morale, elle est administrée par un Conseil régional composé de 22 élus. Son rôle principal est la défense, la promotion et le respect des règles dans l'exercice du commissariat aux comptes. Elle est au service des professionnels, les accompagne et les guide dans leur exercice quotidien. La Compagnie Régionale veille également au respect des règles déontologiques, légales et réglementaires qui régissent la profession ainsi qu'aux diverses obligations professionnelles qui incombent à ses membres. En relais de la Compagnie Nationale (CNCC), elle entretient des liens directs et réguliers avec les professionnels, les pouvoirs publics et les régulateurs.

CONTACT PRESSE

Agence Giesbert & Mandin - Groupe Intelligible pour la CRCC de Versailles et du Centre
Léa Villot • 06 89 89 17 96 • l.villot@giesbert-mandin.fr